

Loi sur l'aide aux personnes à charge
L.C.Nun., ch. D-60
Avis en application du paragraphe 65(2) de la *Loi sur la législation*

Les changements dans le tableau suivant ont été apportés lors de la codification du 31 mai 2024 de la *Loi sur l'aide aux personnes à charge* :

Disposition	Texte remplacé	Libellé de remplacement
The French version of section 1, "ordonnance"	du paragraphe 2(2);	du paragraphe 2(2).

Mise en garde : la codification du 31 mai 2024 de la *Loi sur l'aide aux personnes à charge* est basée sur des codifications non officielles antérieures. La Division des affaires législatives a tenu un registre de tous les changements apportés aux codifications non officielles au fil du temps, et tous les changements enregistrés sont reflétés dans le tableau ci-dessus. Cependant, il n'est pas possible de vérifier que chaque changement dans la codification non officielle existante a été dûment enregistré.